

8 CONSEILS POUR GARANTIR UN SUIVI EFFICACE DE VOS ACTIONS

Suivre les actions mises en place pendant le mandat municipal est à la fois **valorisant** pour votre collectivité et **bénéfique pour chaque enfant** et jeune de votre territoire. Cela permet également à l'UNICEF France de valoriser le réseau Ville amies des enfants et son rôle dans la promotion et la défense des droits de l'enfant en France.

Pour ce faire, nous vous soumettons **8 conseils** pour aborder ce tableau avec sérénité et vous assurer que les actions reportées permettront à l'UNICEF France d'évaluer l'action de votre ville à la fin du mandat.

1. Toute l'année

Mettez à jour le tableau de suivi lors des bilans de projets. Il est accessible toute l'année et est accompagné d'un [guide d'utilisation](#)¹ pour vous en faciliter la prise en main.

2. Un outil clé de pilotage transversal

Suivez et renseignez le tableau de façon transversale avec l'aide des élus et de toutes les directions parties prenantes des projets. Vous garantissez ainsi la qualité des informations, et vous assurez que l'ensemble des actions engagées sont valorisées.

3. Embarquez vos partenaires

Impliquez vos partenaires et référents bénévoles de l'UNICEF dans les discussions sur le tableau de suivi pour valoriser leur contribution à la politique enfance/jeunesse.

4. Faites parler de vous !

Utilisez le tableau de suivi pour communiquer sur vos actions ! Sélectionnez des indicateurs clés pour les communiquer à vos partenaires et dans les médias. Si une action est réussie, valorisez-la sur le site Ville amie des enfants en remplissant [le formulaire](#)² dédié aux bonnes pratiques.

5. Des chiffres et des lettres

N'oubliez pas que la réussite des politiques publiques et des projets, est évaluée en fonction des résultats indiqués dans le tableau. Soyez précis dans les colonnes "*descriptif/analyse de l'action*", "*commentaires*" et "*perspectives de développement*" pour fournir des données qualitatives et expliquer l'impact des actions finalisées. Ce sont notamment ces données qui seront analysées par le cabinet extérieur pour s'assurer que l'action réalisée correspond aux attendus de l'UNICEF France présentés dans le Guide.

6. Montrez votre évolution sur le mandat

Lorsque vous remplissez le tableau de suivi, notez les actions qui ont été annulées par rapport au plan d'action initial de début de mandat, et cochez la case "*Action supplémentaire au plan d'action initial*" si de nouvelles actions ont été ajoutées. N'hésitez pas à préciser pourquoi.

7. Pour une vision au national

L'UNICEF France propose une liste d'actions prioritaires (surlignées en bleu) pour faciliter le suivi national sur des politiques locales clés. N'en modifiez pas la désignation et ne vous sentez pas obligé de les renseigner si votre action ne correspond pas à ces objectifs.

8. Vous avez terminé !

Pour clôturer votre bilan, cochez "Bilan annuel - Fait" sur la première page du tableau (onglet "Présentation"). Utilisez la colonne "Commentaires de la collectivité" pour donner des informations complémentaires à l'UNICEF France sur votre situation et le partenariat.

¹ <http://bit.ly/3vHs2IY>

² <https://bit.ly/3HhmKXi>



En 2025, l'UNICEF France fait appel à un cabinet extérieur pour **mesurer l'atteinte des résultats des Villes amies des enfants**. Les éléments renseignés dans l'outil de suivi du plan d'action seront analysés **au regard des attendus fixés dans la convention et d'indicateurs clés** qui devront être atteints *a minima* pour **une recommandation par engagement**.

Ces indicateurs sont en train d'être finalisés : ils correspondent aux attendus précisés par l'UNICEF France dans son *Guide Ville amie des enfants 2020-2026*, outil clé de la démarche. Un comparatif avec le plan d'action initial, approuvé en Conseil municipal pourra également être initié, pour s'assurer que l'ensemble des informations ont bien été communiqués par les municipalités. Le cabinet extérieur, mandaté par l'UNICEF France, pourra enfin contacter les villes en cas de besoin d'informations complémentaires.

Chaque Ville amie des enfants recevra **d'ici septembre 2025** un document de synthèse présentant les résultats atteints, en passe d'être atteints ou non-atteints.

Restez attentifs à toutes les actualités du réseau Ville amie des enfants en consultant vos e-mails, en **vous abonnant à la newsletter** et en parcourant le site www.villeamiedesenfants.fr.

**En cas de difficulté, contactez-nous à cvilleamiedesenfants@unicef.fr.
Nous sommes là pour vous !**